



Créer une entreprise en Polynésie française : tout savoir

Comment créer une entreprise en Polynésie française ? Par où commencer ? Quelles sont les opportunités d'affaires à Tahiti et dans les autres îles de l'archipel ? Quelle fiscalité et quels statuts juridiques ? Tous nos conseils.

La Polynésie française est une **collectivité d'outre-mer** située au coeur de l'Océan Pacifique. L'archipel compte 118 îles dont 67 habitées, parfois distantes de plus de plusieurs centaines ou milliers de kilomètres entre elles. Le territoire polynésien terrestre et maritime s'étend sur une surface grande comme l'Europe.

Isolée géographiquement, la Polynésie l'est aussi économiquement.

L'économie polynésienne souffre de plusieurs handicaps :

- coût de la vie et coût du travail élevés,
- concurrence des pays asiatiques,
- secteurs économiques traditionnels en berne (agriculture, pêche, perles),
- fortes inégalités au sein de la population.

Pourtant l'économie polynésienne recèle un potentiel extraordinaire pour peu que les atouts du territoire soient valorisés. C'est en outre un **véritable paradis fiscal**.

Chaque année, environ 2000 entreprises se créent en Polynésie. Tahiti et sa ville principale Papeete captent les deux tiers de l'activité économique du pays.

Entreprendre en Polynésie implique de bien connaître le contexte et les opportunités d'affaires.

Créer une entreprise en Polynésie : secteurs d'activité et opportunités d'affaires.

Voici les principaux secteurs d'activité de l'économie polynésienne.

Le tourisme : moteur de l'économie et de la création d'entreprise.

Le tourisme est le principal moteur économique de la Polynésie. Après plusieurs années de baisse due à la crise de 2008, la fréquentation touristique est repartie à la hausse pour atteindre 200 000 visiteurs par an environ. Les données sur le tourisme sont disponibles sur le site de l'[institut de la statistique de la Polynésie française](#).

Le tourisme en Polynésie n'est pas marqué par un positionnement clair : si certains établissements se spécialisent dans le haut de gamme (hôtels de luxe avec bungalows et Spa), beaucoup d'autres s'affichent à des prix accessibles voire faibles (pensions de famille, auberges de jeunesse).

Les touristes sont principalement des américains, des français, des européens, des japonais et des croisiéristes. La durée moyenne de séjour est assez faible, autour de **13 jours**. La saison haute s'étire d'avril à novembre. Les principales îles touristiques sont Tahiti, Moorea et Bora bora. A noter aussi l'existence d'un important tourisme de **lune de miel** (voyage de noces).

L'économie touristique s'organise autour :

- des hébergements : pensions, hôtels, etc,
- des activités offertes aux visiteurs : nautisme, plongée sous-marine, pêche, découverte, randonnée, activités culturelles, visite d'îles et de motus...

Les tendances du tourisme polynésien sont :

- le développement du tourisme vert,
- la volonté de développer le tourisme haut-de-gamme.

Enfin le tourisme rend possible le développement d'autres secteurs de l'économie polynésienne : artisanat, art, culture, tatouage ou encore gastronomie.

Les opportunités d'affaires dans le tourisme sont fréquentes : les entreprises à reprendre sont nombreuses ([par exemple sur ce site d'annonces](#)) : restaurants, pensions, boutiques, snacks, location de matériel...

L'import-export.

La production industrielle étant très limitée en Polynésie, les sociétés d'importation sont nombreuses. La plupart des objets manufacturés sont en effet importés. La Polynésie impose des droits de douane élevés en vue de protéger son économie, y compris sur les produits en provenance de la métropole.

Les exportations quant à elles sont plutôt faibles.

Cliquez ici pour consulter l'[annuaire des exportateurs de Polynésie](#).

Les perles.

La **perliculture** est une activité économique phare de la Polynésie. La production de perles pour la bijouterie a toutefois baissé du fait de la concurrence internationale, notamment des fermes d'eau douce chinoises. La surproduction mondiale a conduit à une baisse des cours. Pour survivre, le secteur de la perle tahitienne devra inévitablement monter en gamme et en qualité.

L'agriculture.

L'agriculture est une activité économique traditionnelle de la Polynésie :

- production de coprah (première production agricole du territoire) : le coprah est la chair des noix de coco séchée au soleil. Il est utilisé pour la production d'huile de coco et de monoï (voir plus bas),
- culture de fruits et légumes, notamment ananas, pastèque, melon et nono,
- culture de la vanille, dont la qualité est réputée.

De manière générale, les surfaces agricoles sont en régression et les volumes chutent, y compris pour la vanille. La production en bio est cependant en progression.

On note enfin la présence d'une petite **industrie agro-alimentaire** : production de jus de fruit et de bière notamment.

Les cosmétiques.

Le produit phare de Tahiti est le **Monoï**. Le Monoï est fabriqué à partir d'huile de coco (coprah) dans laquelle on a fait macérer des fleurs de **Tiaré**. De nombreuses marques et laboratoires produisent et commercialisent le Monoï, aux côtés d'autres huiles typiques Polynésie comme l'huile de Tamanu. **Voir notre article : [Créer une marque de cosmétiques](#)**

La pêche.

Le secteur de la pêche n'est pas particulièrement développé en Polynésie : les exportations de poisson restent faibles.

La recherche scientifique.

De part la richesse de son patrimoine culturel et naturel, la Polynésie recèle un important potentiel en terme de recherche scientifique et de valorisation de cette recherche.

Les impôts et les taxes en Polynésie.

Bien que la Polynésie soit un territoire français, le système social et fiscal est très différent de celui de la métropole. Créer une entreprise en Polynésie permet de bénéficier d'impôts, de taxes et de cotisations sociales **faibles**.

Les taxes et impôts.

- En Polynésie, l'**impôt sur le revenu** n'existe pas.
- Les **droits de succession et l'ISF** (impôt de solidarité sur la fortune) sont là encore inexistants.
- L'**impôt sur les sociétés** (impôt sur les bénéfices des sociétés) est de **29%**.

- **L'impôt sur les transactions** : cet impôt est un pourcentage de prélèvement sur les recettes brutes, c'est-à-dire sur le chiffre d'affaires. Il concerne les entreprises individuelles et certaines sociétés sur option (EURL par exemple). Le taux de l'impôt sur les transactions est progressif, il varie **de 1,5% à 11%** en fonction des tranches de chiffre d'affaires. A noter que la déclaration du chiffre d'affaire ou des recettes brutes doit être déposée avant le 1er avril de l'année suivante.
- **La patente** : les chefs d'entreprise doivent acquitter la patente, une taxe dont la base d'imposition est calculée sur la base de la valeur locative des locaux occupés par l'entreprise. A noter que la patente ne concerne pas les entreprises agricoles.

Cotisations sociales et protection sociale.

En Polynésie, la **CPS** (caisse de prévoyance sociale) garantit la protection sociale de tous les travailleurs.

Les travailleurs indépendants relèvent soit du régime normal de la CPS soit de celui des non-salariés. **Ils sont couverts** :

- au titre de la protection sociale maladie-maternité et prestations familiales (obligatoire : taux de **10%** environ),
- au titre des risques vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles (facultatif : taux de **21%** environ)

Pour l'embauche d'un employé, les charges sociales salariales sont d'environ 12% et les charges patronales de 31 %, soit un total de cotisations sociales de **43%**.

A noter que le SMIG (salaire minimum mensuel) s'établit à 152 000 francs pacifique environ.

Voir aussi ce simulateur de salaire sur le [site de la CPMEPF de Polynésie](#).

La TVA.

Il existe trois taux de TVA en Polynésie :

- le taux de **5%** s'applique aux produits alimentaires, au transport, à l'électricité ou à l'hôtellerie,
- le taux de **13%** concerne les prestations de service,
- le taux de **16%** concerne tous les autres produits.

Les statuts juridiques en Polynésie française.

En Polynésie, les statuts juridiques d'entreprise sont les mêmes que ceux en vigueur en métropole, mais leur fonctionnement est différent sur le plan fiscal et social.

L'auto-entreprise n'existe pas en Polynésie.

L'auto-entreprise et la micro-entreprise n'existent pas à proprement parler en Polynésie, mais le fonctionnement de l'entreprise individuelle s'en rapproche (voir plus bas).

L'entreprise individuelle :

C'est la forme d'entreprise la plus répandue en Polynésie, car très simple :

- pas de capital minimum, pas de statuts à rédiger,
- pas de séparation des patrimoines professionnel et personnel,
- soumission à l'impôt sur les transactions : un pourcentage du chiffre d'affaires est prélevé,
- l'entrepreneur individuel cotise obligatoirement à la CPS (caisse de prévoyance sociale).

Les entreprises individuelles représentent 82% des créations en Polynésie. A Tahiti, l'entrepreneur individuel est souvent appelé « **patenté** », ce qui est un terme impropre, la patente étant une taxe qui concerne tous les types d'entreprises.

L'EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) :

C'est une forme sociétale adaptée à un entrepreneur seul qui souhaite limiter sa responsabilité :

- des statuts sont à rédiger (formalisme administratif),
- les patrimoines professionnel et personnel sont séparés,
- choix entre l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur les transactions,
- l'entrepreneur cotise obligatoirement à la CPS (caisse de prévoyance sociale).

La SARL (société à responsabilité limitée) :

La SARL est la forme la plus répandue d'entreprise à plusieurs associés :

- 2 à 50 associés,
- les patrimoines professionnel et personnel des associés sont séparés,
- soumission à l'impôt sur les sociétés,
- le dirigeant cotise obligatoirement à la CPS (caisse de prévoyance sociale).

La SNC (société en nom collectif) :

La société en nom collectif est une société de personnes :

- 2 associés minimum,
- responsabilité des associés solidaire et indéfinie,
- soumission à l'impôt sur les sociétés,
- le ou les dirigeant(s) cotise(nt) obligatoirement à la CPS (caisse de prévoyance sociale).

La SAS (société par actions simplifiées) :

La SAS ou la SASU (SAS à un seul associé) est une forme de société par actions soumise à l'impôt sur les sociétés, et qui offre une grande liberté de rédaction des statuts. Le capital minimum est élevé, fixé à 5 000 000 F CFP. La SAS est une forme de société beaucoup moins courante qu'en métropole.

Les autres formes d'entreprise en Polynésie.

De la même manière qu'en métropole, on trouve en Polynésie les formes d'entreprise SCI (société civile immobilière), SA (société anonyme), GIE (groupement d'intérêt économique) ou encore les sociétés coopératives.

Créer une entreprise en Polynésie : les étapes.

Voici les étapes pour créer une entreprise en Polynésie :

1. trouver une idée,
2. réaliser une [étude de marché](#),
3. se former (si nécessaire),
4. rédiger un [plan financier](#),
5. rechercher des aides et des financements,
6. créer ses outils de communication,
7. démarrer la prospection commerciale,
8. réaliser les démarches administratives de création. En Polynésie, chaque entreprise créée se voit attribuer un numéro par l'ISPF (institut de la statistique de polynésie). C'est le **numéro T.A.H.I.T.I.** [Cliquez ici pour rechercher le n° d'une entreprise](#)
9. démarrer les ventes.

Les démarches de création pour les entreprises commerciales, artisanales ou de services.

Il y existe en Polynésie un seul Centre de Formalités des entreprises, c'est celui de la [Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers \(CCISM\)](#).

C'est donc là qu'il faudra s'adresser pour créer votre entreprise commerciale, artisanale ou de service. Le coût est de 5 000 XPF.

Les démarches de création pour les professions libérales et les loueurs de meublés.

Pour l'enregistrement d'une profession libérale ou en tant que loueur de meublé, les démarches sont spécifiques :

- aller au Service des Contributions (service des impôts) pour remplir l'imprimé jaune,
- se rendre ensuite à l'ISPF (institut polynésien de la statistique) avec l'imprimé obtenu précédemment, afin d'obtenir le n°T.A.H.I.T.I.

Les démarches de création pour les agriculteurs, pêcheurs, perliculteurs et associations.

Les agriculteurs et les pêcheurs doivent d'abord se rendre à la [Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire](#) de Polynésie française.

Il faudra ensuite se présenter à l'ISPF muni des pièces suivantes :

- pièce d'identité,
- carte professionnelle de chef d'exploitation agricole (CAPL) pour les agriculteurs et les pêcheurs,
- carte de pêcheur professionnel ou licence de pêche pour les pêcheurs,
- copie de concession maritime pour les perliculteurs,
- copie de parution au Journal Officiel (JOPF) pour les associations.

Les aides à la création d'entreprise à Tahiti et en Polynésie.

Il existe un grand nombre d'aides à la création d'entreprise et à l'investissement.

L'aide aux investissements.

Pour les métropolitains, la loi Girardin permet une réduction d'impôt sur le revenu substantielle pour les investissements réalisés dans les secteurs de l'hôtellerie, de l'immobilier ou de l'industrie.

Les réductions d'impôt.

Les entreprises individuelles sont exonérées d'impôt les trois premières années de leur existence (sous réserve de plafonds à ne pas dépasser). Des montants forfaitaires sont prélevés les années suivantes.

Le micro-crédit ADIE.

L'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) est un organisme de micro-crédit bien représenté en Polynésie.

Le CAGEST.

Le CAGEST est un centre d'accompagnement en gestion qui aide les entrepreneurs entre autres à concevoir leur business plan. [Voir avec le Cagest](#)

La SOFIDEP.

La Société de Financement du Développement de la Polynésie française (Sofidep) est un organisme qui aide au financement de l'économie locale. La Sofidep intervient pour renforcer les fonds propres des entreprises, sous forme de prêt ou d'apport en fonds propres. La Sofidep travaille en étroite relation avec les banques de Polynésie. [Voir le site de la Sofidep](#)

Les autres aides à la création d'entreprise.

Il existe un grand nombre d'autres aides à la création d'entreprise : aides à l'embauche, aides à l'exportation, prêts à taux préférentiels de la banque Socredo...

Un modèle de plan financier Excel à compléter pour la création d'une entreprise en Polynésie (gratuit).

WikiCrea a conçu un modèle de plan financier Excel gratuit et facile à compléter, idéal pour mesurer sa rentabilité et préparer sa recherche de financement, cliquez ci-après pour le télécharger : [Modèle Excel Plan financier pays francophones](#)

Un logiciel pour établir devis et factures (gratuit).

[Cliquez ici pour accéder à notre outil de facturation Excel gratuit](#)